

*Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats
canadiens dans le cadre du PNAGS*

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
le 9 juillet 2013

Définitions des initiatives

- I. Protection de l'habitat – à perpétuité (P)** : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre à perpétuité d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Charges à des fins de conservation - offertes (P)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées, grâce à la réception d'un don, par le transfert des droits et inscrits sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Charges à des fins de conservation - payées (P)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées, grâce à l'achat, par le transfert des droits et inscrits sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Désignation par la Couronne	
Désignations juridiques assurant une meilleure protection des terres de la Couronne ou la protection complète des terres contre l'exploitation minière et la production d'énergie hydroélectrique. Désignation des terres cédées à la Couronne dans le cadre de conventions de conservation.	Désignation de la protection de l'habitat des espèces sauvages, ou statut en vertu d'une loi sur l'habitat faunique.
Acquisition en fief simple – achat	
Achat d'habitats par un organisme partenaire donnant lieu à une cession de propriété.	Achats par des organismes non gouvernementaux (p. ex. Canards illimités Canada, Conservation de la nature Canada), des fondations provinciales pour la nature ou des organismes équivalents.
Acquisition en fief simple – don	
Don d'habitats à un organisme partenaire donnant lieu à une cession de propriété.	Dons en vertu du Programme de dons écologiques du gouvernement du Canada. Don simple (qui ne bénéficie pas des avantages du Programme des dons écologiques).
Gestion des terres privées (P)	
Protection de zones de propriété privée par l'inscription contre le titre.	Réserve naturelle (Québec) : Entente de gestion pour la conservation inscrite contre le titre de propriété et rendue publique pour un terme perpétuel.

II. Protection de l'habitat – moyen terme (M) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période de 10 à 99 ans.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Charges à des fins de conservation - offertes (M)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées, grâce à la réception d'un don, par le transfert des droits et inscrits sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Charges à des fins de conservation - payées (M)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées, grâce à l'achat, par le transfert des droits et inscrits sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Location (M)	
Un organisme partenaire loue une terre pour pouvoir l'utiliser.	Location à long terme, location-achat, bail viager, cession-bail.
Accords de coopération pour l'utilisation des terres / accords de conservation (M)	
Accords juridiques mis au point et signés avec les propriétaires fonciers/gestionnaires de terres dans le but de protéger l'habitat dans son état actuel.	CIC – les accords milieux humides, d'une durée de 30 ans, avec des propriétaires dans le bassin versant d'un milieu humide pour en permettre l'amélioration.
Accords avec la Couronne (M)	
Tout outil mis à la disposition de la Couronne pour garantir les intérêts liés à la conservation sur les terres de la Couronne pour une période définie.	Accords de conservation signés avec la Couronne, les permis d'occupation, les accords de protocole avec la Couronne et les projets prévoyant une clause de protection.
Accords municipaux/industriels (M)	
Un organisme partenaire collabore avec le conseil d'une municipalité ou d'un comté (gouvernement local) afin de protéger l'habitat qui relève de son autorité. Peut comprendre la contribution aux plans d'aménagement, la mise en œuvre de politiques provinciales et la signature d'ententes. Comprend également la collaboration avec l'industrie en ce qui a trait aux terres qui sont sous son contrôle.	Accord d'intendance municipale signé avec Terre-Neuve en vertu duquel la municipalité s'engage à assurer une bonne intendance de ses ressources naturelles. Par le biais de ce partenariat, les ressources du Plan conjoint des habitats de l'Est sont disponibles pour l'élaboration de plans de conservation des milieux humides afin de restaurer les milieux humides dégradés, de fournir des occasions d'éducation et de promouvoir la participation des résidents locaux à l'utilisation et à la protection de leurs ressources.

Gestion des terres privées (M)	
Protection de zones de propriété privée par l'inscription contre le titre.	<p>Landowner Habitat Program (LHP), Alberta – offre une compensation aux propriétaires fonciers qui choisissent de conserver l'habitat; toutefois, les accords (d'une durée de 5 à 20 ans) sont uniquement offerts aux propriétaires fonciers disposés à fournir un accès public raisonnable aux utilisateurs à des fins récréatives.</p> <p>Réserve naturelle (Québec): Entente de gestion pour la conservation inscrite contre le titre de propriété et rendue publique pour un terme de 25 ans à moins de la perpétuité.</p>

III. Protection de l'habitat – Court terme (C): il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période inférieure à 10 ans.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Location (C)	
Un organisme partenaire loue une terre pour pouvoir l'utiliser.	Location à long terme, location-achat, bail viager, cession-bail.
Accords de coopération pour l'utilisation des terres / accords de conservation (C)	
Accords juridiques mis au point et signés avec les propriétaires fonciers/gestionnaires de terres dans le but de protéger l'habitat dans son état actuel.	Les accords annuels avec des propriétaires pour retarder la récolte du foin.
Accords avec la Couronne (C)	
Tout outil mis à la disposition de la Couronne pour garantir les intérêts liés à la conservation sur les terres de la Couronne pour une période définie.	Accords de conservation signés avec la Couronne, les permis d'occupation, les accords de protocole avec la Couronne et les projets prévoyant une clause de protection.
Accords municipaux/industriels (C)	
Un organisme partenaire collabore avec le conseil d'une municipalité ou d'un comté (gouvernement local) afin de protéger l'habitat relevant de son autorité. Peut comprendre la contribution aux plans et schémas d'aménagement, la contribution aux plans et règlement d'urbanisme, la mise en œuvre de politiques provinciales et la signature d'ententes. Comprend également la collaboration avec l'industrie en ce qui a trait aux terres qui sont sous son contrôle.	<p>Identification, par les partenaires du PCIC travaillant avec la ville de Kamloops, des prairies et des milieux humides prioritaires pour un zonage de conservation (Environmental Development Permit Areas et parcs potentiels) dans leur planification communautaire d'un site en cours de développement.</p> <p>Un protocole d'entente d'une durée de 9 ans entre le Nature Trust de C.-B. et TimberWest Forest Corporation pour développer des relations de travail visant la conservation de la</p>

	biodiversité sur l’Ile de Vancouver.
Gestion des terres privées (C)	
Protection de zones de propriété privée grâce à l’intendance.	Landowner Habitat Program (LHP), Alberta – offre une compensation aux propriétaires fonciers qui choisissent de conserver l’habitat; toutefois, les accords (d’une durée de 5 à 10 ans) sont uniquement offerts aux propriétaires fonciers disposés à fournir un accès public raisonnable aux utilisateurs à des fins récréatives.
Sensibilisation	
Programmes dans le cadre desquels des renseignements sont fournis aux gestionnaires des terres afin de réduire les risques de perte de milieux humides ou d’habitats associés. Généralement, les activités découlant de ces programmes ne donnent pas lieu à la signature d’ententes.	<p>Outils du Québec pour la conservation des milieux humides – outils qui fournissent aux municipalités l’accès aux renseignements sur la répartition et la valeur des milieux humides situés dans leur compétence administrative.</p> <p>Ontario – Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune (PPCGPF) qui fournit un soutien financier aux projets visant la protection du poisson et de la faune et leur habitat.</p>

IV. Restauration des milieux humides : la création ou l’amélioration d’habitats de milieux humides (et les services qu’ils offrent à la sauvagine et à d’autres espèces d’oiseaux).

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l’agriculture	
Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales par l’entremise de programmes.	Le mécanisme d’exécution varie selon la province, mais il inclut la restauration des milieux humides, la gestion des étangs à castors, les mesures de contrôle des petits étangs de ferme et des espèces envahissantes.
Mesures compensatoires ou compensation de l’habitat	
Comprend la restauration et/ou l’amélioration des milieux humides afin de compenser les répercussions sur d’autres milieux humides.	La création de milieux humides dans une zone adjacente ou une zone similaire à des milieux humides qui seront perdus lors de la réalisation d’un projet (p. ex. exploitation d’une mine).
Restauration écologique	
Restauration de la fonction écologique d’un milieu humide modifié ou endommagé qui n’a pas été complètement perdu. Ce programme du vocabulaire uniforme ne change pas les niveaux d’eau des milieux humides.	Contrôle de la pousse de quenouilles pour atteindre des conditions de marais semi-émergeant ou élimination d’espèces végétales envahissantes comme la salicaire pourpre, le roseau commun exotique seulement (l’indigène ne présente pas un comportement envahissant) ou la châtaigne d’eau.

Restauration hydrologique	
Restauration de l'hydrologie d'un milieu humide qui entraîne des changements de niveaux d'eau. Ce programme du vocabulaire uniforme comprend également la création de milieux humides, s'il y a lieu.	Programmes et activités d'aménagement de milieux humides par les méthodes traditionnelles, aménagement de barrages de fossés dans le cas des milieux humides restaurés.
Structures de nidification	
Nouvelles structures installées pour augmenter la productivité de la sauvagine d'un milieu humide en améliorant le taux de succès de la nidification.	Tunnels de nidification (« poulaillers ») placés dans les milieux humides pour accroître le succès de la nidification de la sauvagine. Nichoirs à canards cavicoles.
Sensibilisation	
Des renseignements sont fournis aux gestionnaires des terres afin de promouvoir l'amélioration ou la création de milieux humides.	Feuillets de renseignements au niveau local, régional, national sur l'importance de la création et l'amélioration de la structure/fonction des milieux humides et sur l'aide disponible pour restaurer ces milieux.

- V. **Restauration des habitats associés** : la création ou l'amélioration d'un habitat en milieu sec propice aux espèces de sauvagine.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture	
Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales par l'entremise de programmes.	Couverture végétale et barres de levée.
Restauration écologique	
Restauration de la fonction écologique d'un habitat associé qui a été modifié ou endommagé sans avoir été complètement détruit.	Installation de clôtures, plantation d'arbres
Sensibilisation	
Des renseignements sont fournis aux gestionnaires des terres afin de promouvoir l'amélioration ou la création des habitats associés.	<i>Cultures annuelles</i> : collaborer avec les producteurs afin d'influer sur la production de cultures annuelles bénéfiques à l'habitat de la sauvagine. <i>Fourrage</i> : collaborer avec les producteurs de fourrage pour encourager la conversion des terres de la culture annuelle vers des cultures pérennes. <i>Restauration des grands pâturages libres</i> : utiliser les projets de gestion des pâturages pour réintroduire les cultures pérennes dans les habitats associés. <i>Autres projets d'intendance connexes</i> relatifs aux plans conjoints des habitats.
Mesures incitatives	

Des fonds sont versés aux gestionnaires des terres afin de réduire les risques de perte des habitats associés.	<p><i>Cultures annuelles</i> : L'octroi d'incitatifs financiers afin d'encourager la production de cultures annuelles qui contribuent aux objectifs en matière d'habitat de la sauvagine.</p> <p><i>Fourrage</i> : L'octroi d'incitatifs financiers afin d'encourager la conversion des terres de la culture annuelle vers des cultures pérennes.</p>
Structures de nidification	
Nouvelles structures installées pour augmenter la productivité de la sauvagine d'un milieu humide en améliorant le taux de succès de la nidification dans un habitat associé à proximité. Les structures de nidification compensent la disponibilité limitée de l'habitat de nidification dans les habitats associés.	Tunnels de nidification (« poulaillers ») placés dans les milieux humides pour accroître le succès de la nidification de la sauvagine. Nichoirs à canards cavicoles.
Couvert de nidification ensemencé	
Restauration des habitats associés par la conversion à des cultures pérennes qui seront gérées en tant qu'habitat de la sauvagine.	Planter des herbes de saison chaude dans le cadre d'un projet de restauration de prairie herbacée.

- VI. Politiques d'utilisation du sol et de gestion des eaux** : la création ou la modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables en offrant des arguments fondés sur des données scientifiques afin de justifier les modifications proposées :
- Politiques et programmes fondés sur des mesures incitatives : initiatives dans le cadre desquelles les partenaires s'efforcent d'augmenter le financement pour ces programmes incitatifs ou la façon dont ils sont gérés.
 - Politiques fondées sur des règlements : initiatives et stratégies réglementaires visant le gouvernement.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Politique agricole	
Influe sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes agricoles (la mise en œuvre proprement dite des pratiques de gestion optimales, lorsque les ressources des partenaires sont utilisées aux fins de prestation, devrait être saisie dans les programmes appropriés au sein d'autres initiatives – p. ex. la mise en œuvre des pratiques de gestion optimales des milieux humides doit être saisie dans l'initiative de restauration des milieux humides – programme de mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine agricole).	<p>Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. liste des pratiques de gestion optimales.</p> <p>Pratiques de gestion optimales et plans environnementaux des fermes. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, tels que l'éthanol).</p> <p>Développement et diffusion de Politique dans les</p>

	cas où elle est développée par des partenaires autres que gouvernementaux.
Politique relative aux eaux côtières	
Les eaux côtières qui se situent en dessous de la zone de végétation émergente constituent une compétence partagée entre les gouvernements. Comprend l'identification des autorités gouvernementales pertinentes et ensuite la collaboration avec celles-ci et l'industrie dans le but de protéger ces zones.	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. La politique de la protection de zones côtières de Nouveau Brunswick.
Politique relative aux terres forestières	
<p>Visé à accroître les niveaux de protection sur les terres forestières de la Couronne et les terres forestières privées.</p> <p>Moyens visant à garantir que les objectifs des politiques sont mis en œuvre par l'entremise de divers programmes adaptés aux réalités géographiques et administratives. Des politiques établissant une base pour le partage des responsabilités à l'égard des forêts entre les usagers par l'entremise d'approches de soutien autant sur les terres de tenure publique que privée.</p>	<p>Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. liste des pratiques de gestion optimales.</p> <p>Pratiques de gestion optimales. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, tels que l'éthanol).</p> <p>Développement et diffusion de Politique dans les cas où elle est développée par des partenaires autres que gouvernementaux.</p>
Politique sur les milieux humides	
Collaborer avec le gouvernement pour accroître le niveau de protection sur les milieux humides. Comprend également la collaboration avec les gouvernements en ce qui a trait à la délivrance de permis pour l'utilisation de l'eau, au mouvement de l'eau et à la répartition des ressources en eau. Comprend les milieux humides d'eau douce et les marais littoraux.	<p>Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. liste des pratiques de gestion optimales.</p> <p>Pratiques de gestion optimales. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, tels que l'éthanol).</p> <p>Développement et diffusion de Politique dans les cas où elle est développée par des partenaires autres que gouvernementaux.</p>
Planification intégrée de l'utilisation des terres	
Collaborer avec tous les paliers de gouvernement et l'industrie pour protéger l'habitat dans le cadre des plans d'aménagement des terres privées et publiques par l'entremise de la gestion intégrée des	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. liste des pratiques de gestion

bassins versants, de la gestion des ressources forestières et de la planification de l'utilisation des terres.	optimales. Pratiques de gestion optimales. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, tels que l'éthanol). Développement et diffusion de Politique dans les cas où elle est développée par des partenaires autres que gouvernementaux.
Relations entre le gouvernement et l'industrie	
Établissement de relations avec les principaux membres de l'industrie et du gouvernement.	Comprend également des analyses des politiques ministérielles et des codes de pratique, qu'ils soient nouveaux ou en évolution. Comprend l'établissement de partenariats financiers.

- VII. Gestion (des actifs de l'habitat) :** le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Milieux humides naturels	
Comprend la gestion des milieux humides d'origine naturelle, de la planification à la mise en œuvre.	La réparation et l'entretien des systèmes aménagés pour exclure le bétail (clôtures, barrières), planification de la gestion.
Milieux humides aménagés	
Comprend les activités de gestion des projets sur les milieux humides comprenant des structures construites, de la planification à la mise en œuvre.	Réparation et entretien des barrages et des structures, exécution des travaux, enlèvement des barrages de castors.
Habitat associé et milieu humide isolé	
Comprend les activités de gestion relativement aux projets dans les habitats associés et les milieux humides isolés, de la planification à la mise en œuvre.	Gestion de la couverture, notamment le contrôle de la fenaison, du broutage et des mauvaises herbes, la surveillance en matière de conformité et le rétablissement de la couverture.
Reconstruction des milieux humides	
Comprend la reconstruction des projets relatifs aux milieux humides dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Mise à niveau ou remplacement des ouvrages, évaluation économique et biologique, renouvellement des ententes conclues avec les propriétaires fonciers.
Reconstruction d'habitats associés	
Comprend la reconstruction des projets relatifs aux habitats associés dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Mise à niveau ou remplacement des ouvrages, évaluation économique et biologique, renouvellement des ententes conclues avec les propriétaires fonciers.
Structures de nidification	
Comprend l'entretien continu des structures de nidification installées.	Surveillance, entretien.
Mise hors service des habitats associés	

Comprend toutes les activités liées à la mise hors service d'un projet dans un habitat associé dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Enlèvement des structures, retour à un état naturel moins performant pour la sauvagine, abandon des permis.
Mise hors service des milieux humides	
Comprend toutes les activités liées à la mise hors service d'un projet relatif aux milieux humides dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Enlèvement des structures, retour à un état naturel moins performant pour la sauvagine, abandon des permis.

VIII. Planification de la conservation : cette initiative comprend la planification et la coordination des programmes de conservation du PNAGS.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Coordination des programmes	
Englobe toutes les activités de planification et de coordination liées à la prestation du programme.	Rôle du coordonnateur du plan conjoint.
Outils de planification	
Englobe toutes les activités associées à l'élaboration et l'application d'outils de conservation.	Modèle de productivité de la sauvagine, système d'aide à la décision, modèles d'efficacité économique.

IX. Science : cette initiative comprend toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Évaluation des programmes sur l'habitat	
Comprend la surveillance des progrès réalisés dans le cadre des programmes sur les habitats, l'évaluation de la réussite, de l'efficacité et du rendement des programmes de conservation.	Projet d'évaluation du Plan conjoint des habitats des Prairies, Étude sur la variation spatio-temporelle du succès de la nidification, évaluation des cultures de blé d'hiver
Sciences physiques	
Programme qui vise à mieux comprendre les processus physiques de base.	Travaux sur la qualité de l'eau, l'hydrologie, la séquestration du carbone, les modèles d'ensembles climatiques, l'échantillonnage, etc.
Inventaire de l'habitat / du paysage	
Comprend la mesure, la quantification et la qualification des caractéristiques du paysage qui ne peuvent être directement attribuables à un autre programme de conservation (p. ex. l'achat de terre, la restauration hydrologique, etc.).	Études de la couverture terrestre boréale, Inventaire canadien des terres humides, cartographie de l'utilisation traditionnelle des terres
Sciences de la sauvagine / de la faune	

Activités conçues pour comprendre la biologie de la sauvagine et d'autres espèces.	Étude sur le changement de l'utilisation durable des terres boréales, études sur la nidification du Canard pilet et la survie des canetons, étude sur la nidification des oiseaux de rivage, programme de surveillance des oiseaux de marais
Sciences sociales	
Activités conçues pour comprendre les attitudes de la société à l'égard des milieux humides et des habitats qui leur sont associés.	Mieux comprendre les perceptions socio-économiques relatives à la conservation des milieux humides de manière à produire des approches socialement acceptables pour la conservation des milieux humides et des habitats qui leur sont associés dans les décisions sur l'utilisation des terres.
Sciences économiques	
Activités conçues pour comprendre la valeur économique des milieux humides, des habitats qui leur sont associés et la faune qu'ils appuient pour la société dans son ensemble.	Facteurs économiques justifiant la modification de l'utilisation des terres; impact du drainage des milieux humides sur les coûts liés aux inondations; analyse de rentabilité sur la conservation de milieux humides

- X. **Communication et éducation** : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Communication et éducation	
Faire la promotion de la valeur des milieux humides et des habitats qui leur sont associés principalement auprès du public et d'organismes réputés en tant qu'agents crédibles voués à la protection de ces ressources. Cela accroît la capacité d'influer sur plusieurs sujets importants touchant les programmes du PNAGS.	Comprend les honoraires professionnels, les coûts, des expositions, des brochures, des conférences de presse, des présentations, des sites Web, etc.
Retombées des succès de conservation	
La reconnaissance des programmes et de diverses agences de financement dans des événements, sur des panneaux et dans des communiqués de presse.	Les célébrations et communiqués de presse

Annexe B

Tableau des équivalences entre les termes du vocabulaire uniforme canadien et les termes de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA)

Ce tableau montre la relation entre les principales activités incluses dans les propositions canadiennes soumises en vertu de la NAWCA et les termes en vocabulaire uniforme des initiatives. Les principales activités comprennent celles qui sont admissibles ou admissibles sous condition à un financement dans le cadre de la NAWCA, à un financement de contrepartie et autres contributions, comme indiqué. Les notes en bas de page indiquent des détails importants et des critères d'admissibilité associés à ces termes.

Activités principales (Termes de la NAWCA)	Termes en vocabulaire uniforme de l'initiative canadienne
Securement (<i>préservation de l'habitat au moyen d'acquisition ou d'ententes gratuites ou payées</i>)	Protection de l'habitat – à perpétuité ¹
	Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans) ²
Enhancement (<i>amélioration</i>)	Restauration des milieux humides ³
	Restauration des habitats associés ⁴
Management (<i>gestion</i>)	Gestion (des actifs de l'habitat) ⁵
Stewardship (extension or influenced) (<i>intendance</i>)	Protection de l'habitat – court terme (<10 ans) ⁶
	Restauration des milieux humides ³
	Restauration des habitats associés ⁴
Indirect Costs* (<i>coûts indirects</i>)	Planification de la conservation ⁷
Communication* (<i>communication</i>)	Communication et éducation ⁸
Government Relations or Policy** (<i>relations avec le gouvernement ou politique gouvernementale</i>)	Politiques d'utilisation du sol et de gestion des eaux ⁹
Endowment Fund (<i>fonds de dotation</i>)	Planification de la conservation ⁷
Evaluation* (Assessment) (<i>évaluation</i>)	Science ¹⁰
Reconnaissance and Design* (<i>reconnaissance et conception</i>)	Planification de la conservation ⁷
Coordination* (<i>coordination</i>)	Planification de la conservation ⁷
Monitoring** (<i>surveillance</i>)	Science ¹⁰

* Admissible sous condition. Veuillez consulter le document *Call for Canadian NAWCA Proposals, Funding Window 2013-3*, Table 2 (Appel de propositions canadien, Formule de financement, 2013-3, tableau 2) pour plus d'information.

** Uniquement admissible à un financement provenant d'« Autres contributions ». Inclus pour faire état de toutes les activités principales.

Programmes en vocabulaire uniforme associés aux activités principales en vertu de la NAWCA

¹Protection de l'habitat – à perpétuité : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre à perpétuité d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation - payées; Désignation par la Couronne; Acquisition en fief simple – achat; Acquisition en fief simple – don; Gestion des terres privées

²Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans): il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période de 10 à 99 ans.

Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation - payées; Location; Accords de coopération pour l'utilisation des terres / accords de conservation; Accords avec la Couronne; Accords municipaux/industriels; Gestion des terres privées

³Restauration des milieux humides : la création ou l'amélioration d'habitats de milieux humides (et les services qu'ils offrent à la sauvagine et à d'autres espèces d'oiseaux).

Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Restauration hydrologique; Structures de nidification; Intendance

⁴Restauration des habitats associés : la création ou l'amélioration d'un habitat en milieu sec propice aux espèces de sauvagine.

Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Sensibilisation; Structures de nidification; Couvert de nidification ensemencé; Gestion des terres privées

⁵Gestion (des actifs de l'habitat) : le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Comprend : Milieux humides naturels; Milieux humides aménagés; Habitat associé et milieu humide isolé; Reconstruction des milieux humides; Reconstruction d'habitats associés; Structures de nidification; Mise hors service des habitats associés; Mise hors service des milieux humides

⁶Protection de l'habitat – court terme (<10 ans) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période inférieure à 10 ans.

Comprend : Location; Accords de coopération pour l'utilisation des terres/accords de conservation; Accords avec la Couronne; Accords municipaux/industriels; Gestion des terres privées; Sensibilisation

⁷Planification de la conservation : cette initiative comprend la planification et la coordination des programmes de conservation du PNAGS.

Comprend : Outils de planification; Coordination des programmes

⁸Communication et éducation : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative.

Comprend : Communication et éducation; Retombées des succès de conservation

⁹Politiques d'utilisation du sol et de gestion des eaux : la création ou la modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables en offrant des arguments fondés sur des données scientifiques afin de justifier les modifications proposées.

Comprend : Aucun programme admissible à un financement en vertu de la NAWCA ou à un financement de contrepartie

¹⁰**Science** : cette initiative comprend toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Comprend : Évaluation des programmes sur l'habitat; Inventaire de l'habitat/du paysage; Sciences de la sauvagine/faune